

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n° 28/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CLASSE
SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC AVEC LE CABINET SERILHAC

L'an deux mille quatorze et le huit juillet à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

4 procurations : Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

Secrétaire de séance : Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Suite à la décision de l'Education Nationale d'ouvrir une nouvelle classe pour la rentrée de septembre 2014 à l'école élémentaire Lucie AUBRAC au mois de mai dernier, la municipalité a dû réfléchir en urgence à cette nouvelle organisation.

Après analyse des avantages et inconvénients de chaque possibilité, le choix a été fait de préférer un réaménagement du bâti au détriment d'une nouvelle solution modulaire.

Pour ce faire, la commune aurait besoin de l'accompagnement et du suivi d'un architecte en vu de déterminer les travaux nécessaires à cet aménagement.

Au regard de l'urgence à ce que la classe supplémentaire soit opérationnelle pour la rentrée prochaine, Monsieur le Maire propose de faire appel au Cabinet Jean-Claude SERILHAC qui propose un forfait de rémunération de 800 € HT pour cette mission.

Le Conseil Municipal

Après délibération, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de Maitrise d'œuvre avec le Cabinet SERILHAC pour l'aménagement d'une salle de classe au 1^{er} étage de l'école élémentaire pour un montant d'honoraires de 800 € HT

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Claude CODORNIU

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 14 OCT. 2014 et de sa publication le 14/10/14

